



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h02

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;
JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; OUDET Alain suppléant de M. CRETIN
Emmanuel ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; DUSSAUCY Nadine ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; VIÉNET Romain suppléant
de M. Christian MAGNIN-FEYSOT ;
C.C.L.L : BERION Dominique suppléant de M. Alain MONNIER ; COULET Gérard ; CRETIN
Emmanuel ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandants : Nadine DUSSAUCY ; Christian MAGNIN-FEYSOT ; Alain MONNIER ; Angèle
PRILLARD

Mandataires : Jean-Marc BOUSSET ; Yannick POUJET ; Jean-Claude STADELMANN ; Alain
OUDET suppléant de M. Emmanuel CRETIN

Objet : 3E. Convention de financement avec l'association Tri haut pour l'Everest
2022/03_14-14

PREVENTION

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION TRI HAUT POUR L'EVEREST

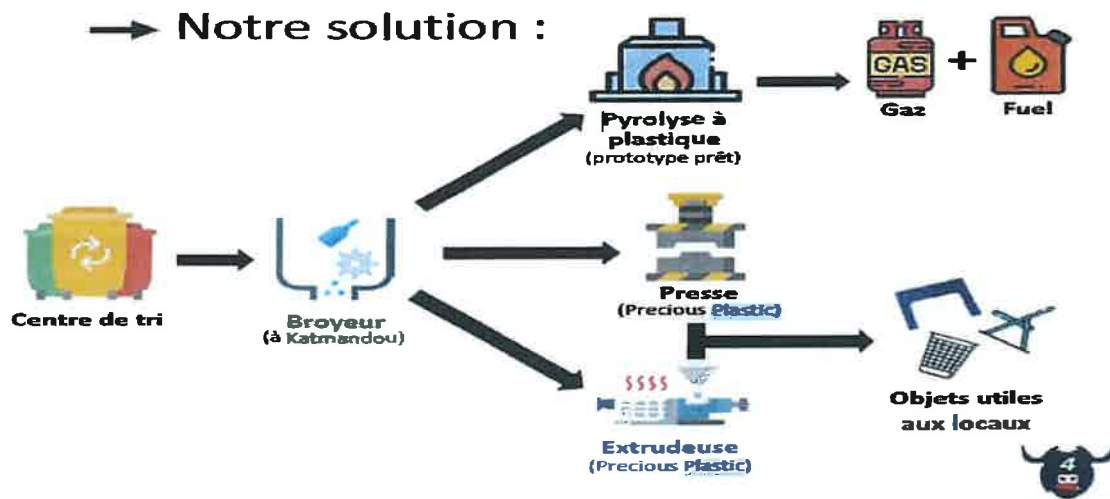
Rapporteur : Monsieur Olivier LEGAIN, Vice-Président

Tri Haut pour l'Everest est une association créée par 3 étudiants en école d'ingénieur à l'École Nationale de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement de Grenoble en novembre 2020. L'objectif de l'association est d'apporter une solution pour traiter les déchets qui finissent actuellement en décharge à ciel ouvert dans la vallée du Khumbu, au pied de l'Everest, Népal.

Après un premier voyage au Népal en septembre 2021, une solution innovante émerge suite aux différentes études faites sur place : l'opportunité de mettre en place un parc de machines (broyeur, pyrolyseur et différentes machines Precious Plastic) pour permettre le recyclage du plastique sous forme de fuel (pyrolyseur) et d'objets utiles aux habitants.

Precious Plastic est une communauté qui propose des modèles libres de droits de machines et d'outils qui déchiquètent, fondent et injectent le plastique recyclé, permettant la création de nouveaux produits à petite échelle.

La solution proposée par Tri Haut pour l'Everest :



Principe de la pyrolyse à plastique :

Ce processus permet de transformer le plastique en fuel et en gaz. Le gaz peut être stocké ou réutilisé pour faire fonctionner la pyrolyse. La pyrolyse se décompose en 3 étapes fournissant 3 fuels de qualités différentes, qui peuvent être revendus aux habitants pour financer le personnel et l'entretien du parc de machines.

Traitement complémentaire par extrusion et presse à feuilles plastiques

La pyrolyse ne peut pas traiter l'ensemble des plastiques, elle ne traite par exemple pas les plastiques PET (bouteilles plastiques...). D'où l'importance du tri en amont et la nécessité d'utiliser d'autres techniques pour traiter les plastiques PET et autres thermoplastiques par extrusion.

Avec l'extrudeuse, on peut créer toutes sortes de pièces de section homogène : poteaux, pieds de chaises et de tables, manches pour outils... Il est aussi possible d'enrouler un fil plastique

extrudé pour fabriquer des objets utiles aux locaux : corbeilles, bacs à légumes... Les feuilles de plastique faites à la presse peuvent être utilisées telles quelles ou bien en les tordant pour fabriquer des tables, des chaises, le fond des bacs à légumes et beaucoup d'autres objets. Pour la presse comme pour l'extrudeuse, Tri Haut pour l'Everest s'inspire des modèles libres de droits développés par la communauté Precious Plastic.

Sur place, l'équipe projet est entourée de nombreux partenaires :

- Un intermédiaire local qui transmet la motivation, les attentes et les capacités matérielles et humaines des habitants de la région ;
- Un ingénieur sur Katmandou qui travaille à la réalisation des différentes machines et notamment la pyrolyse à plastique ;
- Des professionnels du domaine en France ;
- Des associations notamment l'organisme qui gère les déchets dans le secteur ;
- Les villages de la vallée et leurs représentants : motivés pour construire les machines et le local aux côtés de Tri Haut pour l'Everest, et pour assurer leur fonctionnement et entretien ensuite.

A ce jour, un premier prototype de la machine à pyrolyse a été créé et testé. Dès septembre 2022, la nouvelle équipe d'étudiants, qui vient de rejoindre le projet, construira la deuxième version, à plus grosse échelle cette fois, et ils l'amèneront au village de Pangboche où sera effectué une deuxième phase de tests. Ils ont aussi pour objectifs de :

- Construire le local technique avec l'aide des habitants ;
- Mettre en place le processus et notamment la formation des habitants.

Pour mener à bien la poursuite de ce projet, l'association sollicite des soutiens financiers auprès de nombreux partenaires et notamment le SYBERT.

Il est décidé de soutenir ce projet en signant une convention de financement pour un montant de 1 500 €.

L'association devra fournir un bilan détaillé des différentes actions mises en place et un rapport d'étude sur le fonctionnement de la pyrolyse à plastique (type de flux recyclé, quantité, avantages, inconvénients, émission de GES, ...).

Plan de financement 2022 :

DEPENSES	MONTANT
Transport, logement, nourriture, matériel	16 360 €
Machine et événements	41 500 €
Administratif	7 995 €
TOTAL	65 855 €

RECETTES	MONTANT
Autofinancement	12 000 €
Don des particuliers	11 000 €
Evènement	2 000 €
SOLDE 2021	10 000 €
Subventions (votés ou en recherche)	30 855 €
TOTAL	65 855 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le **31 MARS 2022**
ID : 025-252508247-20220322-2022_03_14_14-DE

A la majorité absolue, le Comité Syndical se prononce favorablement sur ce projet et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement.

Un contrat d'engagement républicain, dûment signé par l'association sera annexé à la convention.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité absolue.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0





Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le **31 MARS 2022**
ID : 025-252508247-20220322-2022_03_14_14-DE



CONVENTION DE FINANCEMENT **TRI HAUT POUR L'EVEREST**

Entre,

Le SYBERT, représenté par son Président, Cyril DEVESA, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2022, d'une part,

Et,

L'organisme bénéficiaire, dénommé **Tri Haut pour l'Everest**, association dont le siège est situé 4 La colombe, 69630 CHAPONOST, et représenté par sa Présidente Charlotte BAC d'autre part,

Préambule

Le SYBERT est compétent pour le traitement et la prévention des déchets. Il a décidé d'engager une politique forte de réduction des déchets, se traduisant par des actions en faveur de la prévention, du tri-recyclage.

Le SYBERT travaille depuis longtemps avec des structures associatives locales engagées et souhaite soutenir leurs initiatives dès lors que leurs projets convergent avec les politiques qu'il mène.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du présent partenariat.

Article 2 : ENGAGEMENT DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses engagements,
- utiliser la subvention versée par le SYBERT au seul objet de l'article 1^{er} et décrit ci-dessous,
- transmettre au SYBERT, les résultats des actions menées pour attribution de la subvention,
- afficher, dans ses différents supports ou moyens de communication, le soutien du SYBERT.

Engagements du bénéficiaire:

- poursuivre le projet démarré en 2021 et développer les recherches sur les solutions de traitement de la matière plastique ;
- mettre en place l'expérimentation de la machine à pyrolyse à plastique ;
- rédiger un bilan détaillé des différentes actions mises en place et un rapport d'étude sur le fonctionnement de la pyrolyse à plastique (type de flux recyclé, quantité, avantages, inconvénients, émission de GES, ...).

Article 3 : ENGAGEMENT DU SYBERT

Pour que l'association Tri Haut pour l'Everest réalise ses objectifs, le SYBERT s'engage à verser une subvention d'un montant de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le **31 MARS 2022**

ID : 025-252508247-20220322-2022_03_14_14-DE

Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée en deux fois, 50 % à la signature de la convention et 50% à la fin de la convention sur présentation du bilan détaillé et du rapport d'étude.

Article 5 : RESPONSABILITÉS – ASSURANCE

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Elle doit contracter toutes les assurances nécessaires à la réalisation des actions de la présente convention.

Article 6 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa notification par le SYBERT et se clôturera avec le versement du solde de la subvention, sur présentation du bilan détaillé et du rapport d'étude et au plus tard au 31 décembre 2023.

Article 8 : LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du SYBERT et Monsieur le Trésorier Payeur du SYBERT.

Fait en un exemplaire, à, le

**La Présidente de Tri Haut pour l'Everest
Charlotte BAC**

**Le Président du SYBERT
Cyril DEVESA**